

Arreté Provisoire prescrivant la fermeture du Gymnase GAUCLIN

ARRETE N° 49/2024/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,
VU le code de la construction et de l'habitat,
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU l'avis défavorable du Pôle Opérationnel du Groupement de la prévention du SDIS du Calvados suite à la visite de la commission de sécurité du Mercredi 3 Avril 2024

CONSIDERANT QU'IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER L'ACCES A LA SALLE GAUCLIN QUI SE TROUVE BOULEVARD TIMMERMAN A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL APPARTIENT A L'AUTORITE MUNICIPALE, PROPRIETAIRE DU GYMNASSE GAUCLIN DE PRENDRE TOUTES MESURES AFIN D'ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le gymnase Gauclin qui se trouve Boulevard Timmerman à Livarot 14140 Livarot Pays d'Auge est fermé à titre provisoire à partir du **Judi 04 Avril 2024**.

ARTICLE 2 : Les utilisateurs ne pourront plus occuper le gymnase Gauclin à compter du **Judi 4 Avril 2024**.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Sous Prefet de Lisieux
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale
- Monsieur Le Chef Du Centre de Secours de Livarot.
- Aux établissements scolaires.
- Au Directeur du Centre de Loisirs
- Aux associations sportives.

Fait à LIVAROT , le 04 Avril 2024
Le Maire,
Frédéric LEGOUVERNEUR





Pôle Opérationnel
Groupement de la Prévention
WO

Emission d'un avis défavorable dans un ERP

Type de visite			Date de la visite :	03/04/2024
Périodique <input checked="" type="checkbox"/>	Ouverture/Réception <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>		

Nom de l'établissement : Gymnase GAUCLIN			N° ERP : E 371 00046 000			
Adresse : boulevard Timmerman			Commune : LIVAROT PAYS D'AAUGE			
Type (s)	X			Catégorie	3 ^{ème}	
Commission émettrice	ERP-IGH <input type="checkbox"/>	Bayeux <input type="checkbox"/>	Caen-Agglom. <input type="checkbox"/>	Caen Ardt <input type="checkbox"/>	Lisieux <input checked="" type="checkbox"/>	Vire <input type="checkbox"/>

Etablissement à sommeil	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
-------------------------	------------------------------	---

Autorités présentes lors de la visite	Préfecture représentée par :	Groupe de visite
	Commune représentée par :	Monsieur François GILAS

ANALYSE DU RISQUE (succincte)
Les nombreux défauts constatés par le rapport de diagnostic sur la stabilité de la charpente du gymnase laissent craindre un effondrement de la structure, confirmé par nos constatations visuelles lors de la visite.

CONSEQUENCES SUR :	
Personnes	Risque d'effondrement
Biens	Structure instable
Environnement	Lié aux aléas climatiques
Actions des S.P.	Prendre en compte le risque d'effondrement

ACTIONS A ENVISAGER (si nécessaire) :	
ERP	Interdire l'accès.
SDIS	

DESTINATAIRES	Comportant : Directeur Départemental, Grpt Territorial, Opération, Prévision et Prévention
infodefavorable@sdis14.fr	cauvray, ygaudin, pboulben, fvuillemin, rhue, scareme, gzimmermann